

Cote du document:	EB 2008/95/R.49
Point de l'ordre du jour:	15 c)
Date:	4 décembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Comité d'audit sur sa cent deuxième réunion**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session  
Rome, 15-17 décembre 2008

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

### **Charalambos Constantinides**

Directeur de la Division des services financiers

téléphone: +39 06 5459 2054

courriel: [c.constantinides@ifad.org](mailto:c.constantinides@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Rapport du Comité d'audit

1. Lors de sa cent deuxième réunion, tenue le 11 novembre 2008, le Comité d'audit a examiné les questions ci-après, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.
2. Le présent rapport ne traite pas de l'examen, par le Comité, du programme de travail, du mécanisme de financement du développement des programmes et des budgets administratifs et d'investissement du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2009. Il est rendu compte de cette question au Conseil d'administration dans le document EB 2008/95/R.3 (Rapport du Comité d'audit sur le programme de travail, le mécanisme de financement du développement des programmes et les budgets administratif et d'investissement du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2009).

### **Rapport d'audit des projets pour les exercices 2006 et 2007**

3. L'audit externe indépendant de l'utilisation des fonds provenant des prêts constitue une pièce maîtresse du cadre fiduciaire du Fonds. Depuis 2002, le secrétariat présente au Comité d'audit des rapports sur l'audit externe des projets financés par le FIDA, dans lesquels figurent des informations sur les résultats, la ponctualité de transmission des rapports et les tendances comparatives. Le rapport présenté à la réunion de novembre concernait les audits relatifs aux exercices 2006 et 2007. Durant cette période, le principal fait saillant a été l'augmentation du nombre de projets sous la supervision directe du FIDA, qui est passé de 11 pour l'exercice financier 2006 à 87 pour l'exercice financier 2007.
4. L'expérience des deux dernières années, telle qu'analysée dans le rapport, révèle une amélioration tant de la ponctualité de transmission des rapports d'audit de projet que de la qualité des informations financières fournies au FIDA. Cette amélioration est attribuable à un certain nombre d'activités récemment introduites, telles que le système de suivi, d'examen et de compte rendu utilisé pour tous les rapports d'audit reçus par l'unité prêts et dons de la Division des services financiers; la mise en place de structures et de mécanismes d'appui à la supervision au sein du Département gestion des programmes; et la formation approfondie dispensée à la plupart des membres du personnel du FIDA sur tous les aspects liés à la gestion financière des projets. Le secrétariat a souligné que des difficultés subsistaient et que le FIDA devait désormais concentrer ses efforts sur la mise au point de directives concises et d'instruments destinés tant au personnel du FIDA qu'au personnel de projet, en organisant une formation spécifique sur l'audit et en améliorant les systèmes de technologie de l'information sous-tendant le processus d'audit. Parallèlement, le FIDA s'efforcera de simplifier et de rationaliser les exigences d'audit dans certains domaines et étudiera s'il est possible d'aligner sa stratégie sur celle d'autres banques multilatérales de développement.
5. Le Comité a pris note des progrès, tant accomplis que prévus, et a instamment prié le secrétariat de redoubler d'efforts dans les domaines suivants:
  - communication et coopération entre le FIDA et les institutions publiques dans le pays;
  - formation du personnel du FIDA pour lui permettre d'évaluer et de gérer les risques inhérents aux activités financières et d'audit;
  - recrutement par les emprunteurs d'auditeurs compétents et indépendants, opérant conformément aux normes de vérification généralement reconnues; et
  - présentation au FIDA d'un dossier d'audit exhaustif.

6. Le secrétariat s'est rallié à l'avis du Comité selon lequel il s'agissait des domaines qui laissaient le plus souvent à désirer dans les procédures d'audit et a fait observer que des dispositions étaient prévues ou avaient déjà été prises à titre prioritaire pour traiter ces questions en 2009. Le Comité a été informé qu'une formation portant spécifiquement sur l'audit serait dispensée à partir de décembre 2008.

**Exposé sur les progrès accomplis quant aux options pour remplacer le système prêts et dons (SPD)**

7. Le SPD est le système informatique qui appuie l'administration des prêts et dons, tâche fondamentale pour le FIDA. Ce système a été mis au point au début des années 90 et ses faiblesses ont été relevées à l'occasion de plusieurs évaluations, y compris dans les rapports des auditeurs internes et externes. La direction a ainsi été amenée à accorder la priorité absolue au remplacement du système. Un projet en ce sens a été inclus dans le budget d'investissement du FIDA pour 2008 et lancé à la mi-2008 après approbation des modalités de financement. Le secrétariat a présenté dans un exposé l'état d'avancement de ce projet, conformément à la demande formulée par le Comité à sa réunion de septembre.
8. En 2008, le FIDA a entrepris des consultations avec d'autres institutions financières et des organismes des Nations Unies et s'est rendu auprès d'elles pour étudier leurs systèmes prêts et dons. Parallèlement, des applications commerciales susceptibles de faire l'affaire ont été montrées au personnel. En septembre, un groupe de travail interdépartemental a établi une stratégie de remplacement du SPD. Celle-ci a été ensuite entérinée par les comités internes pertinents et des crédits ont été alloués au projet au titre du budget d'investissement. Le FIDA s'attache maintenant à recruter un expert externe chargé de trouver un logiciel disponible dans le commerce adapté aux besoins du Fonds. Dans le même temps, les spécifications fonctionnelles du SPD seront validées et affinées avec le concours de parties prenantes au sein du FIDA et à l'extérieur. Une fois que des logiciels adéquats auront été identifiés, une demande de proposition (DP) détaillée sera préparée en vue du remplacement du SPD, puis diffusée au début de 2009 auprès de plusieurs vendeurs de logiciels susceptibles d'être intéressés. En réponse aux questions soulevées, le secrétariat a confirmé que toutes les parties prenantes internes et éventuellement les autorités de projet et les institutions coopérantes participeraient à l'établissement de la DP. Le Commissaire aux comptes serait lui aussi consulté.
9. Une structure d'organisation du projet appropriée sera mise en place conformément aux meilleures pratiques en matière de gestion des projets. Elle comprendra un chef d'entreprise indépendant, un comité de pilotage et une fonction d'assurance qualité. Le projet devrait être achevé en 2010, date à laquelle la nouvelle application sera lancée; il sera procédé à la migration des données de l'ancien au nouveau système; un mode d'emploi sera élaboré; et le personnel sera formé. Le coût du projet est estimé provisoirement à 3,6 millions d'USD (y compris le coût des licences pour la période 2010-2013); toutefois, une estimation plus précise pourra être établie sur la base des résultats de l'analyse du marché devant être effectuée par les experts externes et des réponses à la DP. Sur le coût estimatif total, un montant de 710 000 USD a été approuvé au titre du budget d'investissement pour 2008 et un montant de 1 050 000 USD est proposé pour 2009.
10. En réponse aux questions soulevées par les membres, le secrétariat a assuré le Comité que l'option consistant à utiliser PeopleSoft – l'actuel progiciel de gestion intégrée – avait été examinée attentivement mais qu'il avait été conclu qu'il n'était pas doté de la fonctionnalité requise pour traiter convenablement certains aspects de l'administration des prêts. Il avait donc été décidé de rechercher sur le marché des logiciels plus adaptés. L'option PeopleSoft et d'autres seront réexaminées si ces recherches ne sont pas fructueuses.

11. Le Comité a souligné l'importance de ce projet et insisté sur la nécessité de travailler avec toutes les parties prenantes, y compris les chargés de programme de pays et les emprunteurs, pour garantir qu'il sera répondu à leurs besoins de manière efficace et que le nouveau système sera facile à utiliser.

#### **Nomination du Commissaire aux comptes du FIDA**

12. En septembre 2006, le Conseil d'administration a approuvé la nomination de PricewaterhouseCoopers (PwC) comme Commissaire aux comptes pour la vérification des états financiers pour la période 2007-2011. Suite à cette approbation, le FIDA a signé un contrat avec PwC pour l'exercice financier 2007. Il s'agit d'un contrat renouvelable à la discrétion du FIDA, et avec les mêmes modalités et conditions, pour des périodes d'un an dans la limite d'une durée maximale de cinq ans à compter de l'achèvement de l'audit portant sur l'exercice financier 2007. À sa cent unième réunion, le Comité a examiné et entériné la stratégie d'audit globale de PwC pour les états financiers 2008. Il a aussi décidé que PwC devrait être invité à fournir, en même temps que la proposition concernant ses honoraires, une note expliquant l'impact, sur les activités d'audit, des modifications récemment apportées aux processus et pratiques du Fonds en matière de finances. Il a été demandé au secrétariat de communiquer au Comité d'audit ses propres observations au sujet de ces explications.
13. À sa cent deuxième réunion, le Comité a examiné une note dans laquelle PwC proposait de porter ses honoraires à 180 000 EUR pour l'audit des états financiers 2008 (soit une augmentation de 20%, dont environ 3,3% au titre de l'inflation) et donnait des indications sur les tâches supplémentaires requises par rapport aux années précédentes. Le montant proposé couvre la vérification des états financiers consolidés du FIDA, ainsi que des états financiers du Fonds belge de survie, du Mécanisme mondial et de la Coalition internationale pour l'accès à la terre. Le document accompagnant la note comprenait une évaluation, par le secrétariat, des activités d'audit supplémentaires nécessaires, sur la base des éléments suivants:
- Nouvelles dispositions comptables. Celles-ci ont entraîné la communication obligatoire, à partir de 2007, de nombreuses informations supplémentaires dans les états financiers vérifiés sur les instruments financiers, les risques financiers associés et les mesures d'atténuation prévues.
  - Difficultés supplémentaires. Celles-ci avaient trait notamment au traitement comptable des contributions au Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (reçues pour la première fois en 2007), l'impact des contrôles financiers dont feront l'objet un nombre croissant de projets sous supervision directe, ainsi qu'aux politiques comptables et obligations en matière d'information du fait de l'introduction du nouveau budget administratif.
  - Non-concrétisation des améliorations escomptées. L'impact positif sur les activités d'audit du fait de l'amélioration des contrôles apportée ces deux dernières années aux applications du FIDA a été neutralisé en partie par l'augmentation considérable du volume des opérations du Fonds.
14. Le secrétariat a reconnu que les facteurs ci-dessus avaient contribué à un accroissement de la charge de travail relative à la vérification des comptes et a jugé raisonnable l'augmentation des honoraires demandés par PwC pour l'exercice 2008.
15. Le Comité a longuement débattu de cette question en séance privée avec PwC puis lors d'une séance ouverte à laquelle a participé le secrétariat. Tout en prenant acte de l'alourdissement des activités d'audit, le Comité s'est préoccupé du fait que la justification présentée par le Commissaire aux comptes en ce qui concerne le relèvement de ses honoraires et ses heures de travail effectives fournissait trop peu

de précisions. Il a relevé que les heures qu'il était prévu de consacrer à la vérification des comptes en 2008 étaient moins nombreuses que celles effectivement travaillées en 2007. Il a été expliqué que les heures de travail avaient considérablement augmenté en 2007 du fait que l'équipe de vérificateurs de PwC comptait plusieurs nouveaux membres cette année-là, et que la charge de travail serait un peu moins lourde en 2008 du fait de l'expérience acquise. Certains membres ont noté que le contrat passé avec le Commissaire aux comptes manquait de la souplesse nécessaire pour faire face à la charge de travail croissante due à l'évolution des circonstances et à l'expansion des activités du FIDA.

16. À sa cent unième réunion, le Comité avait aussi demandé qu'il soit précisé s'il était nécessaire que le Conseil d'administration approuve la reconduction du Commissaire aux comptes dans ses fonctions, dans la mesure où, en 2006, il avait entériné la nomination de PricewaterhouseCoopers en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de cinq ans, à compter de l'exercice 2007. Le Directeur du Service juridique du FIDA a confirmé qu'il était inutile que le Conseil d'administration approuve de nouveau la nomination de PwC pour les exercices financiers de 2007 à 2011, à moins d'une modification substantielle de la portée, des coûts ou des modalités du contrat actuel.
17. Prenant acte de la conclusion du secrétariat selon laquelle les honoraires proposés étaient raisonnables du fait de l'élargissement des activités d'audit et étant donné que la question avait été soumise à son examen alors que l'année était bien avancée, le Comité a décidé d'entériner la proposition concernant les honoraires, d'un montant de 180 000 EUR. Il a suggéré à la direction d'envisager d'introduire dans le contrat relatif à la vérification extérieure des comptes des clauses permettant de le rendre plus souple et de l'adapter à l'évolution de la situation. Le Comité a fermement invité la direction à obtenir une ventilation détaillée de la charge de travail du Commissaire aux comptes au début de 2009, afin de parvenir au plus tôt à un accord quant au montant des honoraires pour l'exercice 2009. Le secrétariat a assuré le Comité que cette question serait réglée au début de l'année prochaine.
18. **Recommandation**  
**Le Comité d'audit recommande que le Conseil d'administration accepte la proposition de PricewaterhouseCoopers et approuve le montant des honoraires, à savoir 180 000 EUR, pour la vérification des états financiers consolidés du FIDA ainsi que des états financiers du Fonds belge de survie, du Mécanisme mondial et de la Coalition internationale pour l'accès à la terre pour l'exercice 2008.**
- Programme de départ volontaire du FIDA pour 2009-2010**
19. La Directrice de la Division des ressources humaines a présenté la proposition concernant le programme de départ volontaire du FIDA pour 2009-2010. Elle a expliqué qu'il s'agissait d'une étape essentielle dans le programme de réforme des ressources humaines (RH), lequel vise à faire face aux enjeux d'un programme de travail élargi, mis en œuvre à travers un modèle opérationnel accordant la priorité à des projets et programmes menés à l'initiative des pays et directement supervisés. Compte tenu du contexte externe en mutation constante et donc de l'évolution des tâches requises du FIDA, celui-ci a besoin d'effectifs flexibles, mobiles, possédant une nouvelle gamme de compétences et d'expérience. Actuellement, le taux de renouvellement naturel du personnel est faible. Les mouvements de personnel au sein de l'organisation doivent eux aussi s'intensifier. Les États membres ont demandé une réforme des RH audacieuse et concrète, en indiquant qu'un changement rapide est indispensable au succès d'ensemble. Un autre point qui s'est dégagé de la concertation avec les États membres a trait à l'importance de la promotion de la diversité des effectifs, tout en restant attaché au recrutement au mérite. Pour garantir le succès de la réforme des RH, le FIDA doit accélérer le

changement s'agissant des compétences et des savoirs, améliorer la performance d'ensemble de son personnel, et renforcer sa capacité à utiliser le personnel dans une optique de flexibilité. Il convient pour cela de mettre en place quatre procédures de gestion intégrée des ressources humaines: i) trouver le personnel adapté, soit directement parmi les effectifs en place, soit indirectement à travers le recrutement sur la base d'un nouveau profil de compétences et de savoirs; ii) utiliser les personnes de diverses manières; iii) renforcer les capacités du personnel afin que le FIDA puisse conserver son avantage comparatif et remplir son mandat et sa mission de manière efficace et efficiente; et iv) se libérer d'une partie des effectifs en recourant au détachement à l'extérieur dans le cadre de l'organisation des carrières et aux départs volontaires. Des renseignements actualisés sur la réforme des RH seront fournis au Conseil d'administration en décembre.

20. Sur autorisation du Conseil des gouverneurs, le programme de départ volontaire sera financé à hauteur de 5,5 millions d'USD par les ressources ordinaires du FIDA durant la période 2009-2010. Cet investissement représente 0,16% environ du programme de travail prévu au cours de la période couverte par la huitième reconstitution et aura un effet positif sur l'efficacité et l'efficacités du FIDA. Il a été procédé à une comparaison avec les programmes de départ offerts par d'autres institutions financières internationales et organismes des Nations Unies pour veiller à ce que la proposition du FIDA s'en rapproche. La Division des ressources humaines assurera le suivi du programme pour déterminer le nombre de personnes quittant l'organisation, leurs fonctions, leur origine géographique et leur sexe ainsi que le coût des départs. Il sera rendu compte chaque année au Conseil d'administration des aspects du programme ayant trait au financement. Un rapport final sur ces aspects sera présenté au Conseil des gouverneurs en 2011.
21. Le Comité a consigné par écrit les observations ci-après:
- Le document ne prête pas suffisamment attention à l'intégration de la problématique hommes-femmes et à la diversité. Le secrétariat a expliqué que la "diversité" telle qu'évoquée dans le rapport renvoyait à la répartition géographique et à l'équilibre hommes-femmes et a assuré le Comité que ces questions, s'agissant du recrutement, de la réaffectation, de la formation et du perfectionnement, faisaient partie intégrante de la réforme plus vaste des RH pour laquelle un plan en cinq points était actuellement établi.
  - L'affirmation selon laquelle le Comité d'audit a de fait "vivement déconseillé le recours au budget administratif pour financer ce type de dépenses" (paragraphe 28) n'est pas tout à fait exacte. Le secrétariat a indiqué qu'elle avait été formulée sur la base des observations émises par le Comité pour encourager le FIDA à épurer la présentation du budget administratif en n'y faisant pas apparaître les postes de dépenses exceptionnels non renouvelables.
  - Le programme de départ volontaire ne devrait pas s'adresser au personnel sur le point de prendre sa retraite. Par conséquent, la formulation selon laquelle "pour les fonctionnaires proches de l'âge de la retraite, ce programme peut constituer une possibilité de départ anticipé" (paragraphe 34) devrait être remaniée ou supprimée. Le secrétariat a fait remarquer que l'élimination de cette possibilité compromettrait la flexibilité et les mouvements de personnel, car souvent les personnes proches de la retraite sont moins motivées pour investir dans de nouvelles compétences et continuer d'apporter une contribution optimale à l'organisation. Après plus amples débats, il a été décidé de supprimer ce paragraphe.
  - Quelques contradictions ont été notées dans le document concernant les critères d'admissibilité indiqués aux paragraphes 36, 37 et 39. Il a été suggéré que le programme devrait s'adresser uniquement au personnel hors

PMD. Le secrétariat a expliqué que lors de la détermination des critères applicables à un programme volontaire, deux éléments étaient importants: la clarté quant aux personnes pouvant prétendre à en bénéficier et la clarté quant à la manière dont les demandes seront évaluées et approuvées. Exclure du programme les effectifs d'un département donné limiterait inutilement le nombre de personnes souhaitant manifester son intérêt. Les critères ont été retenus après un examen attentif dans un souci d'équité. La série de critères figurant dans le document n'est pas encore définitivement arrêtée, et le secrétariat a indiqué que l'avis du Comité serait étudié avec soin avant la mise au point définitive de la conception du programme.

- Au paragraphe 39 selon lequel ceux dont la performance est insuffisante ne seront pas visés, il conviendrait de supprimer le mot "non" pour éliminer toute contradiction avec la teneur du paragraphe 37, à savoir que l'un des critères permettant d'identifier le personnel intéressé par le programme pourrait être la performance insuffisante.

22. Nonobstant les nombreuses préoccupations exprimées et les demandes de modification, le Comité a globalement appuyé la proposition. La majorité des membres penchaient pour considérer cette dépense comme exceptionnelle, mais au moins deux d'entre eux ont indiqué qu'il était possible de l'imputer au budget administratif. Il a en outre été décidé que le document AC 2008/102/R.5 serait mis à jour de manière à ce que les modifications proposées par le Comité soient incluses dans le document présenté au Conseil d'administration.

**Renseignements actualisés sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées au sujet de l'évaluation externe de la qualité de l'audit interne**

23. Le secrétariat a présenté au Comité des renseignements actualisés sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées au sujet de l'évaluation externe de la qualité de l'audit interne au FIDA. Lorsqu'il a présenté la question, le secrétariat a rappelé au Comité qu'il avait déjà été rendu compte à de précédentes sessions des recommandations ci-après, lesquelles avaient été approuvées par la direction:
- Le responsable de l'audit et le Comité d'audit devaient se réunir en séance privée.
  - Le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance (OA) rend compte tant au Président qu'au Comité d'audit pour veiller à ce que la fonction d'audit interne soit efficace et efficiente et à ce que la direction donne suite promptement aux rapports d'audit. OA rend compte chaque année au Comité d'audit de tous les aspects de ses activités, y compris tous les audits entrepris, leurs résultats, les recommandations issues de l'audit et leur état d'avancement et le plan de travail d'audit.
  - Le Comité d'audit devait passer en revue le plan de travail d'audit et, le cas échéant, soumettre des propositions au Président, pour approbation.
  - Le Comité d'audit devait passer en revue le budget d'OA dans le cadre de son exercice annuel d'établissement du budget.
  - Le président du Comité d'audit devait rendre compte de la performance du directeur d'OA à travers une évaluation annuelle à 360 degrés.
24. Pour permettre l'application des recommandations au sujet de l'évaluation externe de la qualité, une étude comparative des pratiques suivies en matière d'audit interne dans 21 institutions financières internationales (IFI) et organismes des Nations Unies a été effectuée. Elle a porté sur la nomination des commissions d'audit, leur composition et leurs rapports hiérarchiques; sur la nomination et le renvoi du responsable de l'audit interne; sur l'accès aux rapports d'audit interne; et

sur le rôle du Commissaire aux comptes. Les conclusions en ont été présentées au Comité.

25. Deux questions liées aux recommandations au sujet de l'évaluation externe de la qualité avaient été précédemment identifiées comme appelant des mesures immédiates de la part de la direction. Le secrétariat a donc indiqué ce qui suit:
- S'agissant du processus de recrutement d'un nouveau directeur d'OA, qui était en cours, le Président avait consulté le président du Comité d'audit tout de suite après la recommandation du Comité des nominations et avant que la décision soit prise. Le président du Comité avait à son tour pris l'avis des membres Comité. Le processus de recrutement touchait presque à sa fin.
  - S'agissant de la demande formulée par un membre du Comité visant à consulter le rapport d'audit interne sur l'administration des services de consultants, le Président a décidé de communiquer une version imprimée du rapport au membre intéressé, dans le respect des exigences relatives à la protection des données personnelles, au droit, à la confidentialité et à la sécurité. D'autres membres du Comité pourront consulter le rapport s'ils le souhaitent.
26. Le secrétariat a indiqué en outre que la direction avait examiné attentivement les autres recommandations formulées au sujet de l'évaluation externe de la qualité; revu ses principes de gestion interne et étudié les résultats de l'étude des pratiques en vigueur au sein d'autres IFI et organismes des Nations Unies. Par conséquent, le Président a décidé de proposer au Comité d'audit ce qui suit:
- **Nomination et renvoi du responsable de l'audit.** La responsabilité du Président eu égard à la nomination et au renvoi du personnel, indiquée à la section 8 d) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA, s'applique aussi au responsable de l'audit. Cela ne doit toutefois pas empêcher le Président de consulter le président du Comité d'audit, s'il le juge bon, avant de prendre une décision définitive, comme dans le cas de la nomination en cours du nouveau directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance.
  - **Accès aux rapports d'audit interne.** Le Président a décidé que la direction autorisera le ou les membres du Comité d'audit qui en feront la demande à consulter la version imprimée des rapports d'audit complets, dans le respect des exigences relatives à la protection des données personnelles, au droit, à la confidentialité et à la sécurité. La divulgation des documents se fera selon la procédure suivante: les membres identifient les rapports qu'ils souhaitent consulter au moment de la soumission au Comité du rapport annuel du Bureau de l'audit et de la surveillance ou à n'importe quel moment par la suite. Ce rapport annuel décrit tous les rapports d'audit interne parus dans l'année et en résume les principales constatations et recommandations. Une fois que les membres ont identifié les rapports, la direction permettra à ceux qui l'ont demandé d'accéder au rapport pertinent et informera ensuite le Comité d'audit de cette mesure à la réunion suivante du Comité. Il appartiendra au président du Comité d'audit d'inscrire l'un quelconque de ces rapports à l'ordre du jour pour plus ample discussion.
27. Le Comité n'a pas été en mesure de débattre du document en question en raison de sa distribution tardive. Les membres ont toutefois été dans l'ensemble favorables à l'approche proposée pour l'accès aux rapports d'audit interne. En ce qui concerne le processus de consultation avec le Comité d'audit qui était proposé pour la nomination et le renvoi du responsable de l'audit, le Comité a décidé d'examiner la question à sa prochaine session sur la base du projet de texte devant être établi par le secrétariat.
28. Le Comité a estimé qu'il était temps de donner des orientations claires sur plusieurs questions, parmi lesquelles les suivantes: la composition du Comité et la nécessité

d'actualiser son mandat en conséquence; la participation d'experts extérieurs aux réunions du Comité; l'accès aux rapports; la surveillance; et la nomination du responsable de l'audit. Le secrétariat s'est offert pour aider le Comité à établir son mandat, aux fins d'examen à des réunions ultérieures. Il a en outre indiqué que l'étude couvrirait des aspects fonctionnels du Comité d'audit qui pourraient être pertinents, par exemple le recours à des spécialistes extérieurs, la durée des fonctions au sein du Comité et les qualifications ou la formation requises.

29. Il a été décidé que le Comité tiendrait une réunion extraordinaire avant la session de décembre du Conseil d'administration pour débattre de son mandat. Le secrétariat communiquera un projet de mandat actualisé tenant compte des décisions prises à ce jour eu égard aux recommandations au sujet de l'évaluation externe de la qualité.

### **Questions diverses**

30. À la demande de certains membres du Comité, le secrétariat a fait un bref exposé sur la crise financière.
31. En septembre et octobre 2008, plusieurs grandes institutions financières ont soit disparu soit demandé une aide de l'État. Les gouvernements ont dû intervenir à plusieurs reprises et les banques centrales et le Fonds monétaire international ont aussi dû prendre des mesures. Dans ce contexte, les titres à revenu fixe de haute qualité, catégorie à laquelle appartiennent les placements du FIDA, se sont révélés les plus sûrs.
32. Dans l'ensemble, le portefeuille de placements du FIDA a bénéficié d'une politique de placements prudente et, partant, de la "fuite vers la qualité" des marchés financiers. Une partie importante des liquidités du FIDA est déposée auprès de banques centrales, et les opérations de paiement et de décaissement du FIDA n'ont en aucune manière été touchées par la crise financière. Entre le début de l'année et le 31 octobre 2008, le produit prévisionnel des placements représentait 72,5 millions d'USD. Cela équivalait à un rendement de 2,96% depuis le début de l'année, ce qui est conforme à l'objectif que s'est fixé le FIDA s'agissant du taux de rendement annuel, à savoir 3,5%. La volatilité des marchés pouvant néanmoins avoir un impact sur le rendement durant le reste de l'année, le FIDA assure un suivi proactif de la situation. La Division de la trésorerie (FT) et la direction suivent en permanence la situation sur les marchés financiers afin de protéger le portefeuille de placements contre tout effet négatif. La Présidente adjointe, responsable du Département finances et administration, le Directeur du Service juridique, le Directeur de la Division des services financiers et le Trésorier principal de la section de gestion des liquidités de FT se réunissent quotidiennement pour suivre l'évolution de la situation et recommander à la direction les décisions appropriées ou autre mesure à prendre.
33. Au 31 octobre 2008, le portefeuille de placements du FIDA se montait à 2,5 milliards d'USD, dont 81% étaient investis en titres d'État ou en liquidités déposées auprès de banques centrales. Les 19% restants étaient investis en obligations de sociétés de premier ordre, en titres adossés à des créances hypothécaires/actifs et en liquidités déposées en dehors de banques centrales, notamment auprès de banques commerciales chargées des opérations bancaires quotidiennes. En outre, une partie des titres du portefeuille étaient prêtés contre garantie par le biais du programme de prêts de titres du dépositaire général actuel du FIDA. Un nombre très limité de titres du secteur privé du portefeuille ont été touchés par les dépréciations de la cote du crédit dues à l'accroissement des activités de cotation financière des agences ainsi qu'au ralentissement de l'économie. En termes de qualité de crédit, au 31 octobre 2008, 90,1% environ du portefeuille de placements du FIDA étaient investis en titres de premier ordre cotés AAA, tandis que 9,6% étaient investis en titres cotés AA et le pourcentage restant –

0,3% – en titres cotés A du fait de dépréciations soudaines survenues le mois précédent.

34. Un membre du Comité d'audit a demandé que des renseignements plus détaillés (à savoir des informations chiffrées) sur les placements du FIDA soient communiqués aux membres, ce dont est convenu le secrétariat.